

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
ST AMAND RIVE DROITE
COMMUNE
HASNON

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Le Maire d'HASNON,

Vu le code des communes article L131.1 et 2, L131.3 et L131.49,

Vu l'organisation d'une brocante par l'Association « *Cataine en Fête* » le **Dimanche 4 Septembre 2022 de 6 h à 20 h**

***ARRETE***

- Article 1<sup>er</sup> La circulation et le stationnement seront interdits dans les rues Victor Renard, Place de Cataine, rue Edouard Vaillant le **Dimanche 4 Septembre 2022 de 6 h 00 à 20 h 00** (les exposants pourront accéder aux emplacements **avant 8 heures** et devront les avoir quittés à **18 heures**).
- Article 2 La circulation des véhicules en provenance de Marchiennes sera déviée par la ruelle Brice.
- Article 3 La circulation des véhicules en provenance de HASNON place seront déviés par la **rue de l'Offinage** qui sera **en double sens**.
- Article 4 La circulation dans **la rue Barbusse** se fera **dans les deux sens**.
- Article 5 La rue Edouard Vaillant sera barrée du numéro 47 A jusqu'à la place de Cataine.
- Article 6 Le matériel de signalisation sera mis en place par les services techniques et les membres de l'Association.
- Article 7 Monsieur le Maire et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Hasnon, le 16 Août 2022



Le Maire,

André DESMEDT